

Signature du protocole d'accord

entre

le ministère de la défense

et

le ministère de la jeunesse, des sports et de la vie associative

relatif au partenariat pour le développement

de l'école interarmées des sports (EIS)

de Fontainebleau

11 avril 2005



Sommaire

- Texte du protocole
- Le cadre juridique du contrat de partenariat de l'Etat (CPE)
- L'école interarmées des sports (EIS) et ses infrastructures
- Historique de la contribution de la Défense au sport français
- Le dispositif des sportifs de haut niveau de la Défense (SHND)
- Liste des SHND et des cadres mis à disposition
- Résultats des SHND aux J.O. d'Athènes
- L'école interarmées des sports, acteur de la vie locale

PROTOCOLE D'ACCORD

entre le ministère de la défense et le ministère de la jeunesse, des sports et de la vie associative relatif au partenariat pour le développement de l'Ecole interarmées des sports (EIS) à Fontainebleau.

Du

Références :

- Loi n°84-610 du 16 juillet 1984 (BOC, p. 2373 ; BOEM 500*) modifiée,
- Ordonnance n°2004-559 du 17 juin 2004,
- Arrêté interministériel du 17 décembre 1992 (BOC, 1993, p.1673 ; BOEM 683*),
- Accord cadre du 08 avril 2003 (BOC, p. 4642 ; BOEM 683*),
- Protocole d'accord du 08 avril 2003 (BOC, p. 4644 ; BOEM 683*),
- Convention du 30 avril 2004 (BOC, p.3529 ; BOEM 683*).

Classement dans l'édition méthodique : BOEM 683*.

PREAMBULE

Par son engagement constant en faveur du sport et les valeurs de dépassement et d'honneur qui constituent le lien naturel du sport et des armées, le ministère de la défense a toujours été un partenaire privilégié du ministère de la jeunesse, des sports et de la vie associative. A ce titre, il accueillait sur le site de Fontainebleau, au sein du Bataillon de Joinville, une moyenne de 450 athlètes de haut niveau et leur encadrement. La professionnalisation des armées a entraîné une refonte des structures et de l'organisation de la défense qui s'est traduite, notamment, par la dissolution du Bataillon de Joinville qui constituait la structure essentielle de l'accueil des sportifs de haut niveau.

Déterminés à poursuivre, sous d'autres formes, le développement du sport civil et militaire, les deux ministères ont initié en 2003 un nouveau partenariat par un accord cadre pour le développement de la pratique sportive de haut niveau et le sport de masse au sein des armées et par un protocole pour les militaires sportifs de haut niveau. Ce dispositif a également été conforté par une convention, en 2004, pour le recrutement de sportifs de haut niveau, agents civils de la défense.

Ce dispositif, qui succède au Bataillon de Joinville, doit désormais s'appuyer sur l'Ecole interarmées des sports (EIS) de Fontainebleau qui, fidèle à son passé prestigieux, a vocation à devenir le point d'ancrage privilégié de la coopération des deux ministères en complétant le réseau des établissements du ministère de la jeunesse, des sports et de la vie associative en Ile de France.

Pour permettre à cette école de contribuer au développement du sport civil et militaire, le ministère de la défense et le ministère de la jeunesse, des sports et de la vie associative sont convenus des mesures qui suivent :

CHAPITRE PREMIER

POLITIQUE COMMUNE DE DEVELOPPEMENT

La mise en œuvre d'une politique commune concernant le développement de l'EIS repose d'une part, sur l'ouverture de ses installations au monde sportif civil et, d'autre part, sur la recherche de partenariats pour son utilisation.

Fort de son expertise dans les disciplines sportives étroitement liées aux activités militaires, le ministère de la défense s'engage à faire bénéficier le ministère de la jeunesse, des sports et de la vie associative et ses partenaires de ses capacités d'entraînement, en mettant à sa disposition le potentiel du site de Fontainebleau, selon les modalités précisées au chapitre suivant.

Le ministère de la jeunesse, des sports et de la vie associative, dans la continuité de sa contribution à la formation des cadres sportifs militaires, s'engage à amener des partenaires pour participer à l'optimisation de l'exploitation des installations du site de l'EIS.

De plus, les deux ministères s'engagent à renforcer les nombreuses synergies déjà existantes par le rapprochement et la recherche de complémentarités entre l'EIS et l'Institut national du sport et de l'éducation physique (INSEP), notamment dans le domaine de la formation et du perfectionnement de l'encadrement sportif.

CHAPITRE II

DEVELOPPEMENT DE L'EIS

Les potentialités du site de Fontainebleau, qui dépassent les seuls besoins de formation des spécialistes du sport des trois armées et de la gendarmerie, permettent d'envisager son ouverture, notamment, au monde sportif civil. Cette perspective a conduit le ministère de la défense à recourir à un contrat de partenariat de l'Etat (CPE).

Dans le cadre de son exploitation, le ministère de la défense s'engage à prendre en considération, dans le cahier des charges correspondant à ce projet de CPE, les besoins du sport civil susceptibles d'être exercés sur le site. Ces besoins s'inscriront dans les revenus tiers de l'opérateur qui sera retenu par le ministère de la défense comme titulaire du CPE.

Pour ce faire, le commissariat aux sports militaires du ministère de la défense et la direction des sports du ministère de la jeunesse, des sports et de la vie associative prendront les initiatives nécessaires pour favoriser l'utilisation du site par leurs partenaires ainsi que les tous les autres clients possibles.

CHAPITRE III

CHAMP D'APPLICATION DU PARTENARIAT ET MESURES D'ACCOMPAGNEMENT

Pour le sport de haut niveau.

Les deux ministères s'engagent à favoriser, en concertation avec le comité national olympique français (CNOSF), l'implantation sur le site de Fontainebleau de pôles sportifs fédéraux, ainsi que l'accueil d'équipes représentatives ou de sélections nationales.

Pour la formation des cadres sportifs.

Chaque fois que possible, l'organisation conjointe de stages de formation de cadres aux métiers du sport, sur le site de l'EIS, sera recherchée, en particulier pour les qualifications de niveaux IV et III.

La coopération existant entre les deux départements ministériels, dans le domaine de la reconversion par les métiers du sport, sera poursuivie et, dans la mesure du possible, développée.

Pour le développement de la médecine sportive.

Les deux départements ministériels se concerteront pour coordonner, à partir du centre médico-sportif de l'EIS, la surveillance médicale des sportifs de haut niveau, ainsi que d'autres actions de soutien à la performance sportive.

Ils poursuivront une politique commune volontaire de prévention et de lutte contre le dopage.

Pour les études et la recherche.

Les deux ministères développeront des synergies dans le domaine des études et de la recherche lié aux activités physiques et sportives.

Autres actions de soutien au mouvement sportif.

Dans le cadre du contrat de partenariat de l'Etat, l'EIS pourra accueillir des colloques de cadres techniques fédéraux, des stages de formation ou d'entraînement organisés par les fédérations, le comité régional ou départemental olympique.

CHAPITRE IV

MODALITES D'APPLICATION

Le commissariat aux sports militaires (ministère de la défense) et la direction des sports, avec le concours de la délégation à l'emploi et à la formation (ministère de la jeunesse, des sports et de la vie associative) sont chargés de l'application et du suivi du présent protocole.

Dans ce cadre, ils présenteront annuellement, à leur ministre respectif, un rapport faisant le point de l'avancement du partenariat et des actions entreprises ou restant à mener.

Des conventions particulières seront, en tant que de besoin, conclues entre les deux départements ministériels et les différents partenaires pour l'application des dispositions du présent protocole. Une attention particulière sera apportée à l'actualisation de la convention de coopération entre l'EIS et l'INSEP qui sera élargie aux domaines des sports de haut niveau, des études, de la recherche et de la communication.

CHAPITRE V

ENTREE EN VIGUEUR ET PUBLICITE

Les dispositions du présent protocole d'accord prennent effet à compter du 1^{er} février 2005.

Le présent protocole d'accord sera publié au bulletin officiel du ministère de la défense et au bulletin officiel du ministère de la jeunesse, des sports et de la vie associative.

Fait à _____, le _____ 2004

Le ministre de la défense

Le ministre de la jeunesse,
des sports et de la vie associative

LE CADRE JURIDIQUE DU CONTRAT DE PARTENARIAT DE L'ÉTAT (CPE)

Le protocole d'accord entre le ministère de la jeunesse, des sports et de la vie associative et le ministère de la défense, relatif au partenariat pour le développement de l'école interarmées des sports (EIS) précise, au chapitre II, que le ministère de la Défense a choisi la formule du contrat de partenariat de l'Etat.

Le contrat de partenariat constitue un nouveau type de contrat administratif, permettant de confier au secteur privé une mission globale comprenant le financement, la conception, la construction et la maintenance d'ouvrages, d'équipements ou d'infrastructures publics.

Dans un tel cas de figure, le partenaire privé prend à sa charge un investissement et son fonctionnement (en tout ou partie). En contrepartie, cette prestation a un prix, défini contractuellement, pour l'administration. En revanche, cette dernière demeure chargée de la gestion du service public. Il ne s'agit donc pas d'une délégation de service public.

Le contrat de partenariat comporte obligatoirement des clauses telles que la durée, le partage des risques, les objectifs de performance, la rémunération des cocontractants, le respect des exigences de service public, les modalités de contrôle par la personne publique, les sanctions et pénalités, les modifications et la cessation du contrat, la continuité du service public, la prévention et le règlement des litiges.

Ce **mode de financement innovant** est régi par l'ordonnance n°2004-559 du 17 juin 2004 et le décret d'application n°2004-1145 du 27 octobre 2004. Il fait partie des 300 nouvelles mesures gouvernementales de modernisation de l'Etat. Le choix du ministère de la défense de conclure un contrat de partenariat répond à une exigence de rationalisation des moyens.

Le contrat de partenariat de l'Etat sur le site de l'école interarmées des sports (EIS) de Fontainebleau est conclu :

- Pour la réalisation d'un projet complexe permettant l'utilisation et l'occupation optimale des installations sportives laissées disponibles par la restructuration de l'école interarmées des sports (EIS) suite à la dissolution du Bataillon de Joinville.
- Pour la revalorisation du site par un investissement financier laissant une large part à des organismes extérieurs à la défense.

L'objet du contrat est de deux ordres :

- Rénover l'EIS à un niveau conforme aux exigences actuelles : mise aux normes des infrastructures existantes et construction de nouvelles installations.
- Exploiter le site : maintenance des infrastructures et fourniture de prestations.

L'ÉCOLE INTERARMÉES DES SPORTS (EIS) ET SES INFRASTRUCTURES

Située au cœur d'un domaine de 50 hectares sur les communes limitrophes de Fontainebleau et d'Avon, l'EIS bénéficie non seulement de vastes infrastructures sportives permettant la pratique d'un grand nombre de sports mais également de la proximité de la forêt de Fontainebleau, favorable à d'autres disciplines telles que le cross, la course d'orientation, l'escalade, etc.

Depuis la disparition du bataillon de Joinville, **la principale mission de l'EIS** est la formation, des spécialistes de l'entraînement physique militaire et sportif (EPMS).

Les formations dispensées sont :

- Des stages de formation (aide moniteur, moniteur et moniteur-chef EPMS, moniteur et instructeur des techniques d'interventions rapprochées, instructeur sports de combat, certificat technique EPMS officier).
- Des stages qualifiants et d'information (officier des sports, instructeur des techniques d'optimisation du potentiel professionnel, officier diplômé technique EPMS, enseignement militaire supérieur scientifique et technique).
- Des stages de spécialités qualifiants (brevet d'état d'éducateur sportif du 1^{er} degré, brevet national de sécurité et sauvetage aquatique, brevet d'état d'éducateur sportif des activités de la natation du 1^{er} degré, certificat d'aptitude à l'exercice de la profession de maître nageur sauveteur, stages fédéraux).
- Des stages de recyclage (brevet d'état d'éducateur sportif du 1^{er} degré, brevet national de sécurité et sauvetage aquatique, brevet d'état d'éducateur sportif des activités de la natation du 1^{er} degré, certificat d'aptitude à l'exercice de la profession de maître nageur sauveteur, stages fédéraux).

A ces formations s'ajoutent d'autres activités telles que l'accueil, avant les échéances sportives, des équipes de France et étrangères militaires, l'accueil des délégations de régiments ou de la fédération des clubs sportifs et artistiques de la Défense (dans le cadre de la préparation aux compétitions nationales).

Pour accomplir ces missions, l'EIS dispose d'un remarquable **potentiel en matière d'infrastructures sportives**, d'importantes **capacités d'accueil** et de **soutien**, notamment **médical**.

Installations couvertes :

- 4 gymnases omnisports
- 1 piscine de 25m
- 1 salle d'armes
- 2 dojos
- 1 salle de musculation
- 2 salles de gymnastique
- 1 stand de tir
- 2 courts de tennis
- 1 mur d'escalade en salle.

Installations extérieures :

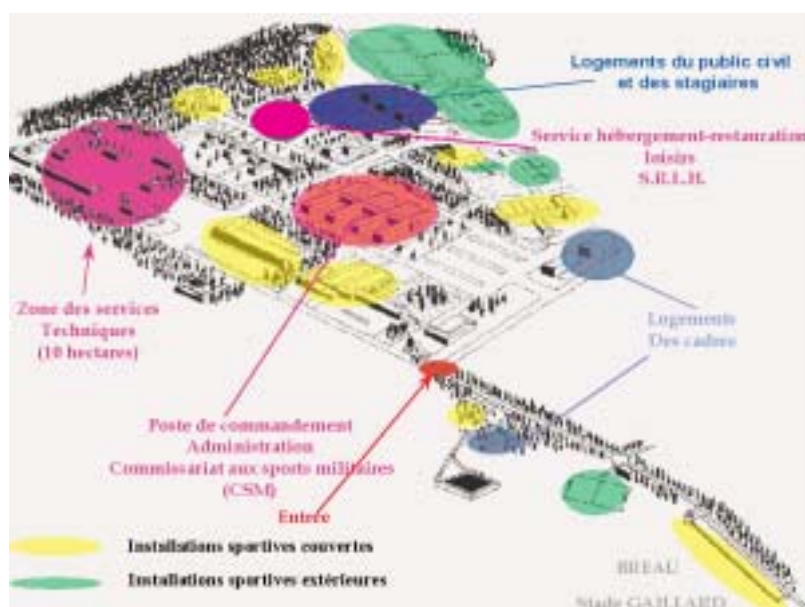
- 5 terrains de sports collectifs
- 1 stade d'athlétisme
- 1 aire de lancer munie d'un abri (javelot, poids, marteau, disque)
- 2 courts de tennis
- 1 parcours international du combattant
- 1 parcours d'obstacles
- 1 tour d'escalade.
- 1 mur de football

Trois bâtiments sont destinés au logement des cadres et sept autres permettent de loger les stagiaires militaires et, dans le cadre du futur partenariat, d'accueillir un public civil. La capacité d'hébergement est de 500 personnes avec un potentiel de 200 lits supplémentaires.

L'ensemble « restauration-loisirs » comprend un foyer, plusieurs chaînes de restauration et des salles de réception d'une capacité de 200 personnes. Le service restauration de l'école à la possibilité de prendre en charge 500 repas par service. Après rénovation des chaînes, 1 000 repas pourront être proposés par service. Enfin, l'EIS dispose de plusieurs salles de cours.

Dans le cadre du partenariat, le service médical de l'EIS est appelé à se développer avec la **création d'un plateau technique** permettant d'une part l'expertise **médico-physiologique** annuelle des athlètes de haut niveau et d'autre part la réalisation des tests médico-physiologiques à visée énergétique. Ceux ci permettent à l'entraîneur de mieux cerner le potentiel de l'athlète et d'adapter son entraînement en fonction de ses qualités physiologiques du moment. Sont effectués en même temps un bilan diététique et psychologique ainsi qu'une action de prévention et de lutte contre le dopage. Ces missions seront menées dans le cadre des accords passés avec les fédérations sportives concernées.

Le service médical de l'EIS effectue déjà, à leur demande, le suivi des militaires pratiquant un sport de manière intensive. Ce plateau technique, renforçant un service médical classique (comprenant 2 médecins et un infirmier), devrait être doté, à lui seul, d'un médecin, d'un infirmier, d'un aide soignant ainsi que de matériel spécifique comme par exemple un ergomètre (servant à étudier et à mesurer l'activité musculaire). Il pourra également développer une activité de recherche appliquée au sport.



HISTORIQUE DE LA CONTRIBUTION DE LA DÉFENSE AU SPORT FRANÇAIS

L'éducation physique et sportive a été créée afin de répondre à des nécessités opérationnelles. Il s'agissait en effet d'aguerrir le soldat en vue des combats futurs, nécessitant un engagement physique impérieux. ***Les armées ont donc été le creuset de l'éducation physique et sportive (EPS)*** et les premiers enseignants et spécialistes du sport furent ainsi des militaires.

Le dispositif du sport militaire, tel qu'il existe aujourd'hui, s'inscrit dans cet héritage et entretient encore des liens forts avec le milieu civil du sport.

La contribution des armées à l'éducation physique et sportive fut continue de 1820 à nos jours :

1820 : le colonel Amoros, inventeur d'une méthode de gymnastique à base de renforcement musculaire destinée à donner plus de force aux soldats mais visant également à leur formation morale, crée le « Gymnase de Grenelle ».

1852 : création de « l'école de Joinville » dont la mission principale est de former des instructeurs spécialisés. Aucune formation civile n'existe alors.

1880 : la gymnastique, moyen de préparation militaire devient obligatoire à l'école. Elle est encadrée par les militaires.

Entre 1908 et 1914 : les militaires prennent en charge le perfectionnement des enseignants civils, en particulier des instituteurs.

1910 : le nouveau règlement des armées précise que « dans l'armée, l'éducation physique est donnée à tous, aux hommes du service armé comme à ceux du service auxiliaire. Tous les officiers doivent connaître les effets physiologiques des différents exercices et être capable de composer rationnellement une leçon ».

1919 : premiers jeux interalliés et entrée du sport de compétition dans l'armée. A partir de cette date, l'école de Joinville reçoit des athlètes en préparation pour des compétitions internationales en particulier les jeux olympiques.

1939 : fermeture de l'école de Joinville qui laisse place à de nouvelles formations désormais distinctes entre civils et militaires.

1956 : le centre sportif des armées, créé en 1947 à Joinville le Pont, devient le ***Bataillon de Joinville (BJ)***. Il aura pour mission de préparer les athlètes de haut niveau aux compétitions civiles et militaires.

Dans les années 60 : le Général de Gaulle mandate le colonel Crespin (directeur des sports du ministère de la jeunesse et des sports) pour restructurer le sport français et mettre en œuvre une politique cohérente et ambitieuse.

1967 : création de l'Ecole interarmées des sports, née de la fusion de l'école d'Antibes, du groupement sportif interarmées de Joinville, du centre d'éducation physique de la marine de Toulon et des sections sportives militaires de tir de Montauban, de parachutisme de Pau et de pentathlon de Bordeaux.

1967-2002 : l'EIS se voit confier les missions suivantes :
Formation des spécialistes EPS des armées.

Entraînement, au sein du Bataillon de Joinville, des sportifs de haut niveau et préparation des équipes de France militaires pour les compétitions internationales soit, 450 à 500 sportifs de haut niveau par an.

Missions de service public :

Agrégations EPS.

Brevets d'état d'éducateurs sportifs.

Conventions avec des associations, l'éducation nationale, les collectivités locales.

Clubs sportifs.

Missions d'étude et de recherche :

Tests médico-physiologiques.

Recherche en ergonomie, médecine du sport.

Etudes spécifiques aux armées.

Mission d'aide au commandement.

Tournoi sportif des grandes écoles de la Défense.

Epreuves sportives des concours.

« Oxygénation » des Etats-majors parisiens.

Juin 2002 : avec la suspension du service national, le Bataillon de Joinville disparaît après 46 ans d'existence. La formation des spécialistes de l'entraînement physique militaire et sportif, au sein du bataillon d'Antibes, devient donc la principale mission de l'EIS. Depuis 2002 l'EIS est sous tutelle de l'armée de terre, rattachée à la région terre Ile de France (RTIDF) et sous l'autorité du commandement de la formation de l'armée de terre (CoFAT).

8 Avril 2003 : signature d'un accord cadre et d'un protocole d'accord entérinant la collaboration entre le ministère de la défense et le ministère de la jeunesse, des sports et de la vie associative. Cet accord prévoit notamment, pour le sport de haut niveau, la création de 90 postes de sportifs de haut niveau de la Défense (SHND). Chaque armée, en fonction de ses spécificités, s'est vu confier la tutelle d'une ou plusieurs disciplines sportives.

1^{er} janvier 2006 : l'EIS devrait retrouver la tutelle de l'état-major des armées (EMA) mieux adaptée à son statut interarmées.

Les SHND ainsi que les sportifs qui seront accueillis sur le site de l'Ecole interarmées des sports dans le cadre du partenariat signé ce 11 avril 2005 s'inscrivent dans cette continuité d'action au profit du sport français.

**Quelques grands noms du Bataillon de Joinville
1956-2002**

NOM PRÉNOM	DISCIPLINE
ALESI Jean	Formule 1
AMOROS Manuel	Football
ANGLOMA Josselin	Football
ANQUETIL Jacques	Cyclisme
BAMBUCK Roger	Athlétisme
BATS Joël	Football
BELLONE Bruno	Football
BOETSCH Arnaud	Tennis
BOISSE Philippe	Escrime
BONDUE Alain	Cyclisme
BOSSIS Max	Football
BOUDOUANI Laurent	Boxe
BRAVO Daniel	Football
CANTONA Eric	Football
CANU Fabien	Judo
CARISTAN Stéphane	Athlétisme
CARON Stéphane	Natation
CATALA Jean-Pierre	Tir
COLNARD Pierre	Athlétisme
COPPA Raymond	football
DACOURY Richard	Basketball
DARRAS Jacques	Athlétisme
DELAITRE Olivier	Tennis
DIAGANA Stéphane	Athlétisme
DINTRANS Philippe	Rugby
DJORKAEFF Youri	Football
DOMECH Raymond	Football
DOMINGUEZ Patrice	Tennis
DOUILLET David	Judo
DRUT Guy	Athlétisme
DUBROCA Daniel	Rugby
DURAND Jacky	Cyclisme
ESCUDE Nicolas	Tennis
ESPOSITO Franck	Natation
FIGNON Laurent	Cyclisme
FLUTE Sébastien	Tir à l'arc
FORGET Guy	Tennis
FULLA Pierre	Haltérophilie
GALFIONE Jean	Athlétisme
GALLETIER Fabien	Rugby
GALLION Jérôme	Rugby
GATIEN J Philippe	Tennis de table
GENGHINI Bernard	Football
GINOLA David	Football
GRAVELAINE Xavier	Football
GROSJEAN Sébastien	Tennis
JACQUES Olivier	Moto
JALABERT Laurent	Cyclisme
JAZY Michel	Athlétisme

KILLY Jean-Claude	Ski
LACONI Régis	Moto
LAMAZOU Titouan	Voile
LAMOUR J François	Escrime
LEMERRE Roger	Football
LIZARAZU Bixente	Football
MADIOT Marc	Cyclisme
MARIE-ROSE Bruno	Athlétisme
MARTINEZ Miguel	VTT
NALLET J Claude	Athlétisme
NATO Dominique	Boxe
NOAH Yannick	Tennis
OPRENDECK J Michel	Escrime
OSTROWSKI Stéphane	Basket
PAJOT Marc	Voile
PESCAROLO Henri	Course automobile
PINSEC Ronan	Cyclisme
PIOLINE Cédric	Tennis
POIRIER Georges	Athlétisme
PROST Alain	Formule 1
QUENEHERVE Gilles	Athlétisme
QUINON Pierre	Athlétisme
QUINTIN Gérard	Handball
RAOUX Guillaume	Tennis
REY Thierry	Judo
RIDCHARSON Jackson	Handball
RIGAUDEAU Antoine	Basket
ROCHETEAU Dominique	Football
ROUGE J Luc	Judo
ROUMAT Olivier	Rugby
ROUSSEAU Forian	Cyclisme sur piste
SAINCT Richard	Moto
SAINT-ANDRÉ Philippe	Rugby
SANGUMA Daniel	Athlétisme
SARRON Christian	Moto
SAUZEE Franck	Football
SECRETIN Jacques	Tennis de table
SELLA Philippe	Rugby
SPANGHERO Walter	Rugby
SRECKI Eric	Escrime
STOCKLIN Stéphane	Handball
STREIFF Philippe	Formule 1
TABARLY Eric	Voile
TCHOULLOUYAN Bernard	Judo
THEVENET Bernard	cyclisme
TRAINEAU Fabien	Judo
TROUABAL J Charles	Athlétisme
VIEIRA Patrick	Football
ZIDANE Zinedine	Football

LE DISPOSITIF DES SPORTIFS DE HAUT NIVEAU DE LA DÉFENSE (SHND)

La professionnalisation des forces armées a entraîné une révision du format du sport militaire. La disparition du Bataillon de Joinville, qui a formé plus de 21 000 athlètes en 45 ans d'existence, a rendu nécessaire la mise en place du dispositif actuel des sportifs de haut niveau de la défense (SHND).

L'accord cadre du 8 avril 2003 pour le développement du sport de haut niveau et du sport de masse au sein des armées, signé entre le ministère de la défense et le ministère de la jeunesse, des sports et de la vie associative définit la création de 80 postes de SHND militaires et de 10 postes de SHND agents civils sous contrat. Ces SHND dit « structurés », qui disposent des meilleures conditions possibles pour s'entraîner, constituent les équipes de France militaires. Parallèlement, il existe également des militaires possédant un haut niveau dans certains sports. Grâce à l'appui de leurs unités, ces derniers parviennent à mener de front leurs carrières sportive et militaire.

Ce dispositif global consacre ***un partenariat historique fort entre le ministère de la défense et le ministère de la jeunesse, des sports et de la vie associative*** et témoigne de l'attachement des forces armées à la promotion active du sport de haut niveau.

SHND militaires

Chaque armée, en fonction de ses spécificités, s'est vu confier la tutelle d'une ou plusieurs disciplines sportives. Ainsi les 6 équipes de France militaires sont réparties au sein des 3 armées et de la gendarmerie nationale :

Armée de terre (37 postes) :

Ski, à l'Ecole militaire de haute montagne de Chamonix.

Triathlon, à l'Ecole d'application d'infanterie de Montpellier.

Equitation, au Centre d'équitation militaire de Fontainebleau et à l'Ecole nationale d'équitation de Saumur.

Gendarmerie (18 postes) : Tir, à Satory.

Armée de l'air (15 postes) : Parachutisme, à Gap.

Marine nationale (10 postes) : Voile, à l'Ecole Navale de Brest.

Chaque équipe de France militaire est un pôle d'excellence de la discipline considérée.

Ce partenariat est formalisé par des conventions tripartites entre le ministère de la défense, l'armée support et la fédération concernée.

L'objectif est de recruter de jeunes espoirs français et de les amener au plus haut niveau, tout en préparant l'après compétition, soit au sein des armées (pour une minorité d'entre eux) soit dans le civil, par l'apprentissage d'un métier (pour une majorité d'entre eux).

SHND civils

- 10 postes.
- Uniquement dans des disciplines olympiques.
- Ce partenariat est le fruit d'une coopération entre le ministère de la défense et le ministère de la jeunesse, des sports et de la vie associative.
- L'objectif est de recruter par des contrats courts (4 ans maximum) des champions confirmés pour leur permettre de mener à bien leur projet sportif et de passer des concours de la fonction publique.

SHND hors structures

Hors structures officielles, la Défense permet à des sportifs de haut niveau de pouvoir représenter la France :

Au sein de pôles d'unités qui, par tradition, regroupent quelques athlètes dans des disciplines représentatives :

- Légion de gendarmerie mobile d'Ile de France : course à pied (cross et demi fond).
- Légion étrangère : course à pied (cross, demi-fond, marathon).
- 7^{ème} bataillon de chasseurs alpins de Bourg-Saint-Maurice (cross et demi fond).
- 93^{ème} régiment d'artillerie de montagne de Chambéry : course à pied, duathlon.
- 4^{ème} régiment de chasseurs de Gap : triathlon, vélo.
- 517^{ème} régiment du train de Chateauroux : enduro.
- Ecole des troupes aéroportées de Pau : parachutisme.
- Ecole militaire de haute montagne dont le groupement militaire de haute montagne de Chamonix : raid, escalade.
- Ecole de l'air de Salon de Provence : voltige aérienne.
- Base aérienne de Romorantin : vol à voile.

En individuel avec l'aide du commandement local.

La Défense est aussi présente dans les structures sportives nationales de haut niveau avec :

Des entraîneurs détachés dans les structures fédérales civiles :

L'adjudant Dumont en biathlon.

L'adjudant-chef Blanco en équitation concours complet.

L'adjudant-chef Arnaud en rugby.

Des arbitres dont le plus représentatif est le lieutenant-colonel Piscirello, arbitre de foot classé niveau international.

Après deux ans d'existence, le dispositif montre sa pertinence et son efficacité, notamment au regard des nombreuses médailles remportées par les SHND dans le cadre des compétitions internationales. Ainsi, aux Jeux Olympiques d'Athènes en 2004, les SHND, qui ne représentaient que 4% de la délégation France, ont remporté 15% des médailles.

Ces sportifs contribuent non seulement au rayonnement des forces armées mais surtout à la promotion de la culture et des valeurs du sport.

<i>NOM PRENOM</i>	<i>GRADE</i>	<i>DISCIPLINE</i>	<i>ARMEE</i>	<i>UNITE</i>
MONTEBRUN Manuela	Agent / contrat	Athlétisme El.	Civil de la défense	FCSAD MALAKOFF
ROBERT-MICHON Melinda	Agent / contrat	Athlétisme El.	Civil de la défense	EM RTSE LYON
HANSEN Severine	Agent / contrat	Cyclisme Sen	Terre	15°BSMAT BESANCON
JEANNET Jerome	Agent / contrat	Escrime El	Civil de la défense	FCSAD MALAKOFF
THOMAS Jérôme	Agent / contrat	Boxe	Civil de la défense	FCSAD MALAKOFF
KIRALY-PICOT Hajnalka	Agent / contrat	Escrime El	Civil de la défense	RENNES
DE GRANDIS Jocelyn	Agent / contrat	Tir à l'arc	Civil de la défense	FCSAD
GUILLE Cedric	Agent / contrat	Gymnastique El.	Civil de la défense	FCSAD MALAKOFF
FERNANDEZ Daniel	Agent / contrat	Judo	Civil de la défense	FCSAD MALAKOFF
JOSSINET Frederique	Agent / contrat	Judo El	Civil de la défense	FCSAD MALAKOFF
VIRICEL Gilles	ADC	Equitation Sen	Terre	CSEM FONTAINEBLEAU
DE BASTARD Pierre	CNE	Equitation Sen	Terre	ENE SAUMUR
COURREGES Didier	MAJ	Equitation El	Terre	ENE SAUMUR
WILLEFERT Didier	ADC	Equitation Sen	Terre	CSEM FONTAINEBLEAU
BAAL Jacques	ADJ	Parachutisme El	Air	CFPSAA/GAP
BEAUTE Auriana	ASP	Parachutisme El	Air	CFPSAA/GAP
BENTZ Eddy	SCH	Parachutisme El	Terre	
BERNACHOT Franck	ADC	Parachutisme El	Air	CFPSAA/GAP
BOCQUET Severine	LTN	Parachutisme El	Terre	28° Groupe Géogr.JOIGNY
BOURINET Frederic	SCH	Parachutisme El	Air	CFPSAA/GAP
COLIAC Vincent	SCH	Parachutisme El	Air	CFPSAA/GAP
GRILLON Eric	CCH	Parachutisme El	Air	CFPSAA/GAP
GROLEAUX Marc	CNE	Parachutisme El	Terre	11° BSMAT Montauban
HARDOUIN Jean Noel	ADJ	Parachutisme El	Air	CFPSAA/GAP
HENAFF Olivier	SGT	Parachutisme El	Air	CFPSAA/GAP
HENAFF Ronan	SCH	Parachutisme El	Air	CFPSAA/GAP
JUILLET-VANHOVE Valerie	ADJ	Parachutisme El	Air	CFPSAA/GAP
MARTZOLFF Francois	MDL	Parachutisme Sen	Air	CFPSAA/GAP
POULET Jean Michel	ADJ	Parachutisme El	Air	CFPSAA/GAP
VALOIS Philippe	SCH	Parachutisme El	Air	CFPSAA/GAP
FERRAND Deborah	SGT	Parachutisme Sen	Air	CFPSAA/GAP
BAILLY Sandrine	SGT	Ski El	Terre	EMHM CHAMONIX
BAVEREL ROBERT Florence	CCH	Ski El	Terre	EMHM CHAMONIX
BOURGEOIS PIN Elodie	CAP	Ski Sen	Terre	EMHM CHAMONIX
CARRAZ Julie	1°CL	Ski Sen	Terre	EMHM CHAMONIX
DEBAYLE Yann	1°CL	Ski Sen	Terre	EMHM CHAMONIX
DEFRASNE Vincent	SGT	Ski El	Terre	EMHM CHAMONIX
FOURCADE Simon	CHASSEUR	Ski Sen	Terre	EMHM CHAMONIX
FOURNIER BIDOZ Sebastien	CCH	Ski Sen	Terre	EMHM CHAMONIX
GROS Christelle	CCH	Ski El	Terre	EMHM CHAMONIX
HUDRY Sabine	CAP	Ski Jeu	Terre	EMHM CHAMONIX
JACQUEMOD Ingrid	CCH	Ski El	Terre	EMHM CHAMONIX
JONNIER Emmanuel	SGT	Ski Sen	Terre	EMHM CHAMONIX
LAZIER Laurence	CHASSEUR	Ski Sen	Terre	EMHM CHAMONIX
LLORACH Gaetan	CCH	Ski Sen	Terre	EMHM CHAMONIX
MILLET Vincent	CCH	Ski Sen	Terre	EMHM CHAMONIX
PELLAT FINET Caroline	CCH	Ski Sen	Terre	EMHM CHAMONIX
PERETTO Delphine	1°CL	Ski Sen	Terre	EMHM CHAMONIX
PHILIPPOT Karine	CCH	Ski Sen	Terre	EMHM CHAMONIX
POIREE Raphael	SGT	Ski El	Terre	EMHM CHAMONIX
ROUSSELET Alexandre	SGT	Ski Sen	Terre	EMHM CHAMONIX
VIDAL Jean Pierre	SGT	Ski El	Terre	EMHM CHAMONIX
VINA Emilie	1°CL	Ski Sen	Terre	EMHM CHAMONIX
VITTOZ Vincent	SGT	Ski El	Terre	EMHM CHAMONIX
BIBARD Solveig	GAV	Tir Sen	Gendarmerie	DGGN/LGMIF/GBGM/ECS
BONNEZ Jeremy	GAV	Tir Sen	Gendarmerie	DGGN/LGMIF/GBGM/ECS

BOUZAT Pierre	GAV	Tir Jeu	Gendarmerie	DGGN/LGMIF/GBGM/ECS
DORMEGNIE Lucie	GAV	Tir Jeu	Gendarmerie	DGGN/LGMIF/GBGM/ECS
DUTT Jessica	GAV	Tir Sen	Gendarmerie	DGGN/LGMIF/GBGM/ECS
FOURNERET Benoit	GEND	Tir Sen	Gendarmerie	DGGN/LGMIF/GBGM/ECS
GRAFF Cyril	GEND	Tir Sen	Gendarmerie	DGGN/LGMIF/GBGM/ECS
MARTY Frederic	GAV	Tir Sen	Gendarmerie	DGGN/LGMIF/GBGM/ECS
PLAIS Sebastien	GAV	Tir Sen	Gendarmerie	DGGN/LGMIF/GBGM/ECS
RIEDINGER Thierry	ADJ	Tir Sen	Terre	12 RGT ARTI HAGUENAU
TERRAS Anthony	GAV	Tir El	gendarmerie	DGGN/LGMIF/GBGM/ECS
OLIVARES Elodie	GAV	Athlétisme	gendarmerie	LGMIDF
DEHIBA Hind	recrut. en cours	Athlétisme	gendarmerie	LGMIDF
CHABAUD Francois	CCH	Triathlon Sen	Terre	EAI MONTPPELLIER
CIERPICK Camille	SDT	Triathlon Jeu	Terre	EAI MONTPPELLIER
DODET Sylvain	CCH	Triathlon Sen	Terre	EAI MONTPPELLIER
POULAT Stephane	CCH	Triathlon Sen	Terre	EAI MONTPPELLIER
MAINARD Gael	CPL	Triathlon Sen	Terre	EAI MONTPPELLIER
BOULC'H Bertrand	1°CL	Triathlon Jeu	Terre	EAI MONTPPELLIER
PELLETIER Delphine	1°CL	Triathlon Sen	Terre	EAI MONTPPELLIER
PATOU Estelle	1°CL	Triathlon Sen	Terre	EAI MONTPPELLIER
HAUSS David	SDT	Triathlon Jeu	Terre	EAI MONTPPELLIER
LORBLANCHET Marion	SDT	Triathlon El	Terre	EAI MONTPPELLIER
SUDRIE Sylvain	SDT	Triathlon Sen	Terre	EAI MONTPPELLIER
VIDAL Laurent	SDT	Triathlon Sen	Terre	EAI MONTPPELLIER
BESSON Billy	QM2	Voile sen	Marine	Ecole navale
CHRISTIDIS Stéphane	MLOT	Voile El	Marine	Ecole navale
ESPAGNON Christophe	QM2	Voile El	Marine	Ecole navale
GERECHT Julie	MLOT	Voile Sen	Marine	Ecole navale
JARLEGAN Arnaud	QM2	Voile Sen	Marine	Ecole navale
LANIER Victor	MLOT	Voile Jeu	Marine	Ecole navale
LE BERRE Anne-Claire	MLOT	Voile Sen	Marine	Ecole navale
LEBRETON Thomas	MLOT	Voile Sen	Marine	Ecole navale
MERRET Faustine	MLOT	Voile El	Marine	Ecole navale
PAUCHET Nicolas	MLOT	Voile Esp	Marine	Ecole navale
PRUVOT Felix	QM2	Voile Esp	Marine	Ecole navale

Jeux Olympiques Athènes 2004

RESULTATS DES SHND CIVILS ET MILITAIRES



Adjudant-chef
Didier COURREGES
EQUITATION -Concours complet
Par équipe : 1^{er}
Médaille d'or



Agent sous contrat
Jérôme JEANNET
ESCRIME – Epée
Par équipe : 1^{er}
Médaille d'or



Agent sous contrat
Hajnalka KIRALY-PICOT
ESCRIME – Epée
Par équipe : 3^{ème}
Médaille de bronze



Agent sous contrat
Frédérique JOSSINET
JUDO – 48 KG
Individuel : 2^{ème}
Médaille d'argent



Aspirant
Sylviane FELIX
ATHLETISME
Individuel : 200 Mètres
demi finaliste
Par équipe : 4x100 mètres
Médaille de bronze



Agent sous contrat
Daniel FERNANDES
JUDO – 73 Kg
5^{ème} place



Agent sous contrat
Manuela MONTEBRUN ATHLETISME
Lancer du marteau
13^{ème} place



Quartier maître de 2^{ème} classe
Felix PRUVOT
VOILE « Laser »
A remporté deux régates
15^{ème} place



1^{ère} Classe
Delphine PELLETIER
TRIATHLON
44^{ème} place



Caporal-Chef
Stéphane POULAT
TRIATHLON
14^{ème} place



Agent sous contrat
Jocelyn DEGRANDIS
TIR A L'ARC
Par équipe : 5^{ème} place



Agent sous contrat
Melinda ROBERT MICHON
ATHLETISME
Disque
14^{ème} place

L'ÉCOLE INTERARMÉES DES SPORTS, ACTEUR DE LA VIE LOCALE

L'Ecole interarmées des sports (EIS), située sur les communes de Fontainebleau et d'Avon, est indéniablement un acteur majeur de la vie locale. Cela se traduit notamment par l'impact économique et social généré.

L'Ecole interarmées des sports compte plus de 300 personnes. En effet, 161 cadres sont permanents, dont 21 officiers, 60 sous-officiers, 48 militaires du rang et 32 personnels civils. S'ajoute également aux effectifs de l'EIS une vingtaine de personnes appartenant au commissariat aux sports militaires (CSM). Enfin, environ 140 stagiaires des trois armées et de la gendarmerie nationale sont présents sur l'EIS. La plupart des cadres résident sur Fontainebleau-Avon ou dans les localités voisines dans un rayon d'environ 30 Km.

L'EIS est aussi un employeur de premier plan au niveau local. Elle a souscrit auprès des entreprises de la région une quinzaine de contrats, par exemple pour l'entretien des espaces verts, le nettoyage et le blanchissage, l'entretien et la rénovation du casernement.

Par ailleurs, le club sportif et artistique de l'EIS est un outil privilégié de cette ouverture sur la vie locale. Il compte à ce jour 2028 adhérents dont 2/3 sont des civils. Le public bénéficiant de ces activités provient pour 1/3 de Fontainebleau, 1/3 d'Avon et 1/3 d'autres communes environnantes.

En proposant un très large éventail d'activités, le CSEIS est un acteur important pour l'animation locale.

De plus il organise et participe à de nombreuses compétitions, ou événements sportifs tels que la convention fitness, les journées sports armées-jeunesse, etc.

L'Ecole interarmées des sports est également ouverte aux écoles des environs. Par le biais de conventions, les écoliers de Fontainebleau, Avon et Héricy apprennent à nager dans le bassin de l'école, seul disponible dans un rayon de 10 Km. Ce sont ainsi environ 440 élèves entre 6 et 8 ans, de niveau CP à CE2, qui viennent y suivre des cours chaque semaine.

Enfin, de nombreuses conventions sont passées pour le prêt d'installations, avec différentes fédérations, collectivités locales, avec le ministère de l'éducation nationale, les administrations (police nationale) pour l'organisation d'examens et concours.